

ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ALLIE® DUO
Synonymes : B11150122
DPX-CDQ74 (fluid bed)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Dangereux pour l'environnement R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage



Dangereux
pour
l'environnement

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 13000000205

Étiquetage exceptionnel pour
substances et mélanges
spéciaux

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et
l'environnement.

Délais de rentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6
heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai
minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des
locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque
suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la
pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque
suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la
pulvérisation.

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 7

Conserver le récipient bien fermé.

S13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S49

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S60

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la
fiche de données de sécurité.

SP 1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le
matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les
systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

SPe 1

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation ou toute
autre préparation contenant du thifensulfuron-méthyle plus d'une fois par an
sur la même parcelle.

SPe 1

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation ou toute
autre préparation contenant du metsulfuron-méthyle plus d'une fois par an sur
la même parcelle.

Spe 2

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur
céréales de printemps en période de drainage sur sols drainés à la dose de
0,0583 kg/ha.

SPe 3

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5
m par rapport aux points d'eau.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou
particulièrement bio-accumulable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement 1272/2008 (CLP)	Concentration
-------------------------	---	--	---------------



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Thifensulfuron méthyle (No.-CAS79277-27-3)

	N;R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	42,8 %
--	----------	--	--------

Metsulfuron méthyle (No.-CAS74223-64-6)

	N;R50/53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	8,6 %
--	----------	--	-------

Alkyl-naphthalènesulfonic acid, sodium salt/formaldehyde polycondensate (No.-CAS68425-94-5)

	Xi;R36/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	$\geq 1 - < 5 \%$
--	-----------	---	-------------------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux : Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre antipoison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Produit sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO₂) oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

II Équipement de protection individuel, voir section 8. Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

II Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
Type d'exposition				

Sucrose (No.-CAS 57-50-1)

VME	10 mg/m3	01 2008	INRS (FR)	Valeur indicative (VL)
-----	----------	---------	-----------	------------------------

ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 13000000205

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,3 mm
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.
Indice de protection: Classe 6
Temps d'utilisation: > 480 min
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discutée avec le fournisseur de gants de protection. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2) Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).
Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.
Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifié indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 13000000205

- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : solide, granuleux
- Couleur : beige
- Odeur : aucun(e)
- Point/intervalle de fusion : Non disponible pour ce mélange.
- Point d'éclair : non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.
- Décomposition thermique : Non disponible pour ce mélange.
- Température d'autoinflammabilité : n'est pas auto-inflammable
- Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.
- Propriétés explosives : Non-explosif
- Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure : Non disponible pour ce mélange.
- Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure : Non disponible pour ce mélange.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Masse volumique apparente : Non disponible pour ce mélange.

Hydrosolubilité : dispersable

Viscosité, dynamique : non applicable

9.2. Autres informations

Informations phys.-chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

10.5. Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / rat : > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / 4 h rat : > 5,3 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

DL50 / lapin : > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau

lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information:

Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux

lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Sensibilisation

cochon d'Inde

Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau.

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité à dose répétée

- Thifensulfuron méthyle

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture espèces multiples

Gain de poids du corps réduit

- Metsulfuron méthyle

Oral(e) rat

Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes, Foie

Dermale lapin

Irritation de la peau

Evaluation des propriétés mutagènes

- Thifensulfuron méthyle

Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.

- Metsulfuron méthyle

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Des dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères ont été observés dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Evaluation de la cancérogénicité

- Thifensulfuron méthyle
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
- Metsulfuron méthyle
N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Thifensulfuron méthyle
Pas toxique pour la reproduction
- Metsulfuron méthyle
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Evaluation des propriétés tératogènes

- Thifensulfuron méthyle
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-fœtus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.
- Metsulfuron méthyle
Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson

Essai en statique / CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 91 mg/l

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-1

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information:
Rapport d'une étude interne.

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 / 14 jr / Lemna gibba (lentille d'eau bossue): 0,00172 mg/l

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information:
Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Essai en statique / CE50 / 48 h / Daphnia magna: 250 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information:
Rapport d'une étude interne.

Toxicité chronique pour les poissons

Essai en dynamique / NOEC / 21 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 200 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 204



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. Source d'Information:
Rapport d'une étude interne.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Thifensulfuron méthyle
NOEC / 28 jr / Americamysis bahia (crevette de Mysid): 7,93 mg/l
- Metsulfuron méthyle
NOEC / 21 h / Daphnia magna: 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). / Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU: 3077



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Code de restriction en tunnels: (E)

IATA_C

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: ICAO / IATA avion cargo uniquement

IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3077
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron méthyle)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
- 14.4. Groupe d'emballage: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
donnée non disponible

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement: Rubrique 1172
Le mélange est classé comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits

- Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.



ALLIE® DUO

Version 4.1

Date de révision 05.12.2012

Réf. 130000000205

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H en section 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.